

18-107 **ATTENDU QU'À** la suite du précédent appel d'offres public aucun des soumissionnaires n'a été retenu.
En conséquence sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Yves Lévesque, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder le mandat à la firme Blouin Orzes architectes afin de procéder à la révision des plans et devis existants et procéder à un nouvel appel de soumissions les coûts étant de 9 500 \$ (taxes en sus).

4. RÉSOLUTION FERMETURE DU PROCESSUS DE L'APPEL D'OFFRES FÉVRIER 2017.

ATTENDU QUE L'appel d'offre public de février 2017 concernant la toiture de la patinoire de Sainte-Famille est expiré depuis quelques temps.

ATTENDU QUE Le conseil municipal désire procéder à la réévaluation du projet

18-108 **En conséquence sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Lucie Michaud, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à la fermeture du processus de l'appel d'offres de février 2017.

5. RESOLUTION EMBAUCHE PERSONNE DESIGNEE

ATTENDU QUE les articles 35 à 51 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après « LCM ») prévoient un mécanisme qui permet aux municipalités de régler certains conflits entre agriculteurs.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire procéder à la nomination d'une personne désignée.

En conséquence sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Lucie Michaud, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à la nomination de M. Jean-Philippe Boivin.

18-109 **QUE** les honoraires à appliquer lors d'intervention correspondent au Règlement sur *la rémunération des arbitres chapitre C-27,r.6.*

QUE *des frais de 50 \$ s'appliquent à l'ouverture du dossier par le plaignant.*

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à 20 h 05 .

18-110

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*